

Fiche de Données de Sécurité

TOP FLUSH



Fiche signalétique du 5/12/2022, révision 2.0

Cette version remplace et substitue toutes les versions précédentes

RUBRIQUE 1 — Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Identification du mélange:

Dénomination commerciale: TOP FLUSH

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage recommandé:

Liquide de rinçage pour les systèmes A / C

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur:

ERRECOM SPA

Via Industriale, 14

Corzano (BS) Italy

Phone n. +39 030/9719096

Personne chargée de la fiche de données de sécurité:

lab@errecom.it

1.4. Numéro d'appel d'urgence

+39 02-6610-1029 Centre Antipoison Niguarda Ca' Granda - Milano - ITALIE

RUBRIQUE 2 — Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Critères Règlement CE 1272/2008 (CLP) :



Attention, Eye Irrit. 2, Provoque une sévère irritation des yeux.



Attention, STOT SE 3, Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Effets physico-chimiques nocifs sur la santé humaine et l'environnement :

Aucun autre danger

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger:



Attention

Mentions de danger:

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Conseils de prudence:

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.

P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Dispositions spéciales:

Fiche de Données de Sécurité

TOP FLUSH



Aucune
Contient
trans-dichloroéthylène
Dispositions particulières conformément à l'Annexe XVII de REACH et ses amendements successifs:
Aucune

2.3. Autres dangers
Aucune substance PBT, vPvB ou perturbateurs endocriniens présent en concentration \geq 0.1%
Autres dangers:
Aucun autre danger

RUBRIQUE 3 — Composition/informations sur les composants

3.1. Substances
N.A.

3.2. Mélanges

Composants dangereux aux termes du Règlement CLP et classification relative :

Qté	Nom	Numéro d'identif.	Classement par catégorie
\geq 70% - < 80%	trans-dichloroéthylène	Numéro 602-026-00-3 Index: CAS: 156-60-5 EC: 205-860-2 REACH No.: 01-21200935 04-55-XXXX	2.6/2 Flam. Liq. 2 H225 3.3/2 Eye Irrit. 2 H319 3.8/3 STOT SE 3 H336

RUBRIQUE 4 — Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

En cas de contact avec la peau :

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau abondante et au savon.

En cas de contact avec les yeux :

En cas de contact avec les yeux, les rincer à l'eau pendant un intervalle de temps adéquat et en tenant les paupières ouvertes, puis consulter immédiatement un ophtalmologue.
Protéger l'œil indemne.

En cas d'ingestion :

Ne faire vomir en aucun cas. CONSULTER IMMEDIATEMENT UN MEDECIN.

En cas d'inhalation :

Transporter la victime à l'air frais et la maintenir au repos dans une position confortable pour respirer.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pour les symptômes et les effets causés par les substances, voir la section 11.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'incident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer, si possible, les instructions pour l'utilisation ou la fiche de sécurité).

Traitement :

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 5 — Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

- Eau.
Dioxyde de carbone (CO₂).
Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité :
Aucun en particulier.
- 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange
Aucun inhérent à ce produit.
Produits de combustion dangereux:
Monoxyde de carbone
Dioxyde de carbone
Chlorure d'hydrogène
Fluor d'hydrogène
- 5.3. Conseils aux pompiers
Lorsque les conditions de lutte contre l'incendie sont sévères et qu'une décomposition thermique totale du produit est possible, porter des vêtements de protection complets, y compris un casque, un appareil respiratoire autonome à pression positive ou à pression, un manteau de bunker et un pantalon, des bandes autour des bras, de la taille et des jambes, masque protecteur et revêtement protecteur pour les zones exposées de la tête.

RUBRIQUE 6 — Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence
Pour les non-secouristes:
Fournir une ventilation adéquate.
Pour les secouristes:
Évacuer la zone.
Essayez d'arrêter la fuite.
Assurer une ventilation adéquate.
Utiliser un appareil respiratoire autonome pour pénétrer dans la zone touchée s'il est prouvé que l'atmosphère n'est pas respirable.
Surveiller la concentration du produit libéré.
Opérer conformément au plan d'urgence local.
- 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement
Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux superficielles ou dans le réseau des eaux usées.
- 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage
Pour le nettoyage:
Contenir le déversement. Travailler depuis les bords du déversement vers l'intérieur, couvrir de bentonite, de vermiculite ou d'un matériau absorbant inorganique disponible dans le commerce. Mélanger suffisamment d'absorbant jusqu'à ce qu'il paraisse sec. N'oubliez pas que l'ajout d'un matériau absorbant n'élimine pas les risques physiques, sanitaires ou environnementaux. Ramassez autant de matières déversées que possible.
Placer dans un conteneur fermé approuvé pour le transport par les autorités compétentes.
Nettoyer les résidus avec un solvant approprié sélectionné par une personne qualifiée et autorisée. Ventiler la zone avec de l'air frais. Lisez et suivez les précautions de sécurité sur l'étiquette du solvant et la FDS. Scellez le récipient. Éliminez le matériel collecté dès que possible conformément aux réglementations locales / régionales / nationales / internationales applicables.
- 6.4. Référence à d'autres rubriques
Voir également les paragraphes 8 et 13.

RUBRIQUE 7 — Manipulation et stockage

- 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
Le contenu peut être sous pression, ouvrez-le soigneusement.
Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards.
Conseils sur l'hygiène générale du travail:

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Se laver les mains après chaque utilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conservez le produit entre + 0 ° C / + 32 ° F et + 40 ° C / + 104 ° F.

Conserver dans des locaux toujours bien aérés.

Tenir loin de la nourriture, des boissons et aliments pour animaux.

Matières incompatibles:

Voir le paragraphe 10.5

Indication pour les locaux:

Frais et bien aérés.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Information non disponible.

RUBRIQUE 8 — Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

trans-dichloroéthylène - CAS: 156-60-5

ACGIH - TWA(8h): 200 ppm - Remarques: CNS impair, eye irr

OSHA - TWA(8h): 790 mg/m³, 200 ppm

Valeurs limites d'exposition DNEL

N.A.

Valeurs limites d'exposition PNEC

N.A.

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des yeux:

Lunettes avec protection latérale.

Protection de la peau:

Tabliers de protection.

Protection des mains:

gants résistant à la pénétration (réf. norme EN 374) de travail.

Matériau approprié:

CR (caoutchouc chloroprène).

Épaisseur de la matière: 0,4 mm minimum.

Temps de pénétration: > 480 min

Prenez note de l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières de travail (contraintes mécaniques, temps de contact).

Protection respiratoire:

En cas de dépassement du seuil de la substance ou d'une ou plusieurs substances présentes dans le produit, il est conseillé de porter un masque avec filtre de type A dont la classe (1, 2 ou 3) doit être choisie en fonction de la concentration limite d'utilisation. (voir la norme EN 14387). S'il y a des gaz ou des vapeurs de nature différente et / ou des gaz ou des vapeurs avec des particules (aérosols, fumées, brouillards, etc.), des filtres combinés doivent être fournis.

L'utilisation d'équipements de protection respiratoire est nécessaire si les mesures techniques adoptées ne sont pas suffisantes pour limiter l'exposition du travailleur aux valeurs seuils prises en considération. Cependant, la protection offerte par les masques est limitée.

Risques thermiques:

Aucun

Contrôles de l'exposition environnementale:

Aucun

Contrôles techniques appropriés

Utiliser une ventilation générale par dilution et / ou une ventilation par aspiration locale pour contrôler les expositions dans l'air en dessous des limites d'exposition pertinentes et / ou

Fiche de Données de Sécurité

TOP FLUSH



contrôler les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols. Si la ventilation n'est pas adéquate, utilisez un équipement de protection respiratoire.

RUBRIQUE 9 — Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriétés	valeur	Méthode :	Remarques :
État physique:	Liquide	--	--
Couleur:	incolore	--	--
Odeur:	caractéristique	--	--
Point de fusion/point de congélation:	N.A.	--	--
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	N.A.	--	--
Inflammabilité:	N.A.	--	--
Limites inférieure et supérieure d'explosion:	N.A.	--	--
Point éclair:	>250 ° C	ASTM-D 3278	--
Température d'auto-inflammabilité :	427 °C	--	--
Température de décomposition:	N.A.	--	--
pH :	N.A.	--	--
Viscosité cinématique:	N.A.	--	--
Hydrosolubilité:	insoluble	--	--
Solubilité dans l'huile :	N.A.	--	--
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log):	N.A.	--	--
Pression de vapeur:	263 mm Hg (+20°C/+68°F)	--	--
Densité et/ou densité relative:	1.2808 g/mL (+20°C/+68°F)	--	--
Densité de vapeur relative:	5.2	--	--
Caractéristiques des particules:			
Taille des particules:	N.A.	--	--

9.2. Autres informations

Pas autres informations importantes

RUBRIQUE 10 — Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Il peut générer des réactions dangereuses (voir paragraphes ci-dessous)

10.2. Stabilité chimique

Stable en conditions normales

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun

10.4. Conditions à éviter

Stable dans des conditions normales.

10.5. Matières incompatibles

- Oxydants forts.
bases fortes.
- 10.6. Produits de décomposition dangereux
Lorsque la chaleur ou en cas d'incendie peut libérer des gaz et des vapeurs potentiellement nocives pour la santé.

RUBRIQUE 11 — Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations toxicologiques sur le produit :

- a) toxicité aiguë
Non classé
Test: Estimation de la toxicité aiguë - Voie: Orale > 5000 mg/kg - Pas de donnée disponible pour le produit
Test: LC50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat > 22.1 mg/L
 - b) corrosion cutanée/irritation cutanée
Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - c) lésions oculaires graves/irritation oculaire
Le produit est classé: Eye Irrit. 2 H319
 - d) sensibilisation respiratoire ou cutanée
Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - e) mutagénicité sur les cellules germinales
Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - f) cancérogénicité
Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - g) toxicité pour la reproduction
Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - h) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique
Le produit est classé: STOT SE 3 H336
 - i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée
Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - j) danger par aspiration
Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Effets nocifs sur la santé
Inhalation: Irritation des voies respiratoires: Les signes / symptômes peuvent inclure toux, éternuement, écoulement nasal, mal de tête, enrouement et douleur au nez et à la gorge.
Contact avec la peau: Le contact avec la peau pendant l'utilisation du produit ne devrait pas provoquer d'irritation grave.

Contact avec les yeux: Irritation modérée des yeux: Les signes / symptômes peuvent inclure rougeur, gonflement, douleur, larmoiement et vision floue ou trouble.

Ingestion: Irritation gastro-intestinale: Les signes / symptômes peuvent inclure des douleurs abdominales, des maux d'estomac, des nausées, des vomissements et de la diarrhée.

Autres effets sur la santé: Une exposition unique peut avoir des effets sur les organes cibles: Dépression du système nerveux central (SNC): Les signes / symptômes peuvent inclure maux de tête, vertiges, somnolence, incoordination, nausée, ralentissement du temps de réaction, troubles de l'élocution, vertiges et inconscience.

Informations toxicologiques sur les substances principales se trouvant dans le produit :

trans-dichloroéthylène - CAS: 156-60-5

a) toxicité aiguë:

Test: LC50 - Voie: Inhalation de vapeurs - Espèces: Rat 95.6 mg/L - Durée: 4h

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat 7902 mg/kg

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin > 5000 mg/kg

b) corrosion cutanée/irritation cutanée:

Test: Irritant pour la peau - Voie: Peau - Espèces: Lapin Négatif

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Test: Irritant pour les yeux - Voie: Yeux - Espèces: Lapin Positif

e) mutagénicité sur les cellules germinales:

Test: Mutagenèse - Voie: In vitro Négatif

Test: Mutagenèse - Voie: In vivo Négatif

g) toxicité pour la reproduction:

Test: Toxicité pour la reproduction - Voie: Inhalation - Espèces: Rat Négatif

h) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique:

Test: LOAEL - Voie: Orale - Espèces: Rat 4500 mg/kg - Remarques: central nervous system depression - Peut provoquer somnolence ou vertiges.

i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée:

Test: NOAEL - Voie: Inhalation - Espèces: Rat Négatif 16 mg/L - Durée: 90 d -

Remarques: liver | kidney and/or bladder | respiratory system

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbantes le système endocrinien:

Aucun perturbateur endocrinien present en concentration \geq 0.1%

RUBRIQUE 12 — Informations écologiques

12.1. Toxicité

Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans la nature.

Non classé pour les dangers pour l'environnement

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12.2. Persistance et dégradabilité

N.A.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

N.A.

12.4. Mobilité dans le sol

N.A.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun perturbateur endocrinien present en concentration \geq 0.1%

12.7. Autres effets néfastes

Aucun

RUBRIQUE 13 — Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Récupérer si possible. Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur.

Information supplémentaires sur l'élimination:

Éliminer les déchets dans une installation de traitement des déchets industriels autorisée.

Comme alternative d'élimination, incinérer dans une installation d'incinération de déchets autorisée. Une destruction adéquate peut nécessiter l'utilisation de carburant supplémentaire lors des processus d'incinération. Les produits de combustion comprendront le HF.

L'installation doit être capable de manipuler des matériaux halogénés. Les bidons / barils / conteneurs vides utilisés pour le transport et la manipulation de produits chimiques dangereux (substances chimiques / mélanges / préparations classés comme dangereux en vertu des réglementations en vigueur) doivent être considérés, stockés, traités et éliminés comme des déchets dangereux, sauf indication contraire dans les réglementations applicables en matière de déchets. Consulter les autorités de régulation respectives pour déterminer les installations de traitement et d'élimination disponibles.

RUBRIQUE 14 — Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

N.A.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

N.A.

14.4. Groupe d'emballage

N.A.

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR-Polluant environnemental: Non

IMDG-Marine polluant: No

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

N.A.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

N.A.

RUBRIQUE 15 — Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Dir. 98/24/CE (Risques dérivant d'agents chimiques pendant le travail)

Dir. 2000/39/CE (Limites d'exposition professionnelle)

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Règlement (CE) n° 790/2009 (ATP 1 CLP) et (EU) n° 758/2013

Règlement (EU) n° 2020/878

Règlement (EU) n° 286/2011 (ATP 2 CLP)

Règlement (EU) n° 618/2012 (ATP 3 CLP)

Règlement (EU) n° 487/2013 (ATP 4 CLP)

Règlement (EU) n° 944/2013 (ATP 5 CLP)

Règlement (EU) n° 605/2014 (ATP 6 CLP)

Règlement (EU) n° 2015/1221 (ATP 7 CLP)

Règlement (EU) n° 2016/918 (ATP 8 CLP)

Règlement (EU) n° 2016/1179 (ATP 9 CLP)

Règlement (EU) n° 2017/776 (ATP 10 CLP)

Règlement (EU) n° 2018/669 (ATP 11 CLP)

Fiche de Données de Sécurité

TOP FLUSH



Règlement (EU) n° 2018/1480 (ATP 13 CLP)

Règlement (EU) n° 2019/521 (ATP 12 CLP)

Règlement (EU) n° 2020/217 (ATP 14 CLP)

Règlement (EU) n° 2020/1182 (ATP 15 CLP)

Règlement (EU) n° 2021/643 (ATP 16 CLP)

Restrictions liées au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII de la Réglementation (CE) 1907/2006 (REACH) et ses modifications successives:

Restrictions liées au produit:

Restriction 3

Restriction 40

Restrictions liées aux substances contenues:

Restriction 75

Se référer aux normes suivantes lorsqu'elles sont applicables:

Directive 2012/18/UE (Seveso III)

Règlement (CE) no 648/2004 (détergents).

Dir. 2004/42/CE (Directive COV)

Dispositions relatives aux directive EU 2012/18 (Seveso III):

Catégorie Seveso III conformément à l'Annexe 1, partie 1

Aucun

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour le mélange

RUBRIQUE 16 — Autres informations

Texte des phrases cités à la section 3:

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Classe de danger et catégorie de danger	Code	Description
Flam. Liq. 2	2.6/2	Liquide inflammable, Catégorie 2
Eye Irrit. 2	3.3/2	Irritation oculaire, Catégorie 2
STOT SE 3	3.8/3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles —Exposition unique STOT un., Catégorie 3

Cette fiche de données de sécurité a été entièrement revue conformément au Règlement 2020/878. Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008	Méthode de classification
Eye Irrit. 2, H319	Méthode de calcul
STOT SE 3, H336	Méthode de calcul

Ce document a été préparé par une personne compétente qui a été formée de façon appropriée. Principales sources bibliographiques:

ECDIN - Réseau d'information et Informations chimiques sur l'environnement - Centre de recherche commun, Commission de la Communauté Européenne

PROPRIÉTÉS DANGEREUSES DES MATÉRIAUX INDUSTRIELS DE SAX - Huitième Edition - Van Nostrand Reinold

Fiche de Données de Sécurité

TOP FLUSH



Les informations contenues se basent sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas de garantie d'une qualité particulière. L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire.

Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.

ADR:	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.
CAS:	Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).
CLP:	Classification, Etiquetage, Emballage.
DNEL:	Niveau dérivé sans effet.
EINECS:	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.
ETA:	Estimation de la toxicité aiguë, ETA
ETAmélange:	Estimation de la toxicité aiguë (Mélanges)
GefStoffVO:	Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.
GHS:	Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.
IATA:	Association internationale du transport aérien.
IATA-DGR:	Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'"Association internationale du transport aérien" (IATA).
ICAO:	Organisation de l'aviation civile internationale.
ICAO-TI:	Instructions techniques par l'"Organisation de l'aviation civile internationale" (OACI).
IMDG:	Code maritime international des marchandises dangereuses.
INCI:	Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.
KSt:	Coefficient d'explosion.
LC50:	Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.
LD50:	Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.
PNEC:	Concentration prévue sans effets.
RID:	Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.
STEL:	Limite d'exposition à court terme.
STOT:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles.
TLV:	Valeur de seuil limite.
TWA:	Moyenne pondérée dans le temps
WGK:	Classe allemande de danger pour l'eau.